

“ POUR :—*Blake, Cameron.*

“ CONTRE :—*Blanchet.*

“ Le comité s'ajourne alors. ”

Quelques heures après mon arrivée à Ottawa, sir *John Macdonald* vint me voir et me soumit formellement l'avis unanime de mes ministres, que le parlement devait être prorogé suivant la promesse faite par mon autorisation dans les deux chambres avant l'ajournement. Après quelque conversation, pendant laquelle nous examinâmes toute l'affaire et la recommandation contenue dans ma lettre relative à l'ajournement, je lui annonçai finalement que, après considération de l'affaire, la prorogation du parlement me semblait inévitable,—que je ne me croyais pas justifié de retirer ma confiance aux ministres ou de conclure que le parlement leur avait retiré la sienne,—et que j'étais conséquemment décidé de me laisser guider par ses conseils et ceux de ses collègues,—mais que je devais insister sur une condition comme prix de mon consentement à la prorogation, savoir : que le parlement serait de nouveau convoqué aussitôt qu'il serait possible aux membres de se rassembler, et que je considérerais six ou huit semaines comme un intervalle assez long. Sir *John* ne fit aucune objection à cette proposition, car il avait déjà fait une recommandation à cet effet, et il fut entendu que je me rencontrerais avec mon conseil à deux heures, de manière à ratifier cet arrangement en présence de tous mes ministres

À une heure, cependant, je fus subitement averti qu'une députation de membres du parlement désirait se rendre auprès de moi avec un mémoire contre la prorogation; je n'avais pas reçu le moindre avis de l'intention de ces messieurs. Néanmoins, quoique je comprisse que la convenance d'une telle démarche de leur part fût douteuse, je finis par les recevoir.

Cependant, je m'étais rendu à la salle du conseil, où mes ministres disaient encore ensemble l'avis qu'ils avaient chargé sir *John* de donner le matin en leur nom. Je leur fis la même réponse qu'à mon premier ministre, et une autre session du parlement dans le temps indiqué fut acceptée. Cependant, on suggéra que si on donnait dix semaines au lieu de huit, il serait possible d'avancer assez la préparation du budget pour faire deux sessions en une et éviter ainsi la session ordinaire du printemps. Quoique je fusse très-peu en position de savoir jusqu'à quel point cette proposition était praticable et acceptable par le parlement, cela devait sauver une telle dépense au pays et tant de fatigues et d'inconvénients aux membres, dont plusieurs auraient à peine le temps de retourner chez eux entre l'automne et la session ordinaire, que je consentis à accorder quinze jours de plus, avec l'entente spéciale que, s'il arrivait dans l'intervalle quelque chose qui exigerait, à mon avis, la réunion des chambres plus tôt, mon désir à ce sujet serait aussitôt satisfait sans commentaire ni discussion.

Ces questions une fois réglées, je me rendis au lieu où m'attendait la députation des membres remontrants. Ils furent introduits par leur président, M. *Carterright*, un monsieur pour lequel je professe la plus grande estime. En présentant le mémoire, M. *Carterright* dit qu'il avait été signé par 92 membres du parlement et qu'un autre monsieur lui avait manifesté son désir de voir son nom au bas de ce document. Je trouvai cependant, en examinant ce papier, que trois des quatre vingt-douze signatures avaient été apposées par procuration, quoique ce fût avec l'entière autorisation de ces messieurs. Je signale cependant cette circonstance, parce que j'aurai occasion d'y revenir dans la suite.

Comme mon entrevue avec mon conseil avait pris quelque temps, il ne m'avait pas été possible d'étudier ou d'écrire ma réponse au mémoire. Je fus cependant obligé de faire à M. *Carterright* et à ses amis une réponse immédiate, qui fut ensuite écrite autant que possible dans les mêmes termes que j'avais employés d'abord. J'annexe plus bas, pour l'information de Votre Seigneurie, ce document avec le mémoire des membres.